

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 8 du 04 juillet 2014



## Actuellement en région

### Marronniers

#### *Mineuses*

Les mineuses du marronnier sont présentes sur l'ensemble de la région avec des dégâts d'intensité élevée. Les captures faites sur le secteur de Dijon montrent une moyenne de 270 individus par pièges. Les arbres sont de plus en plus atteints et les feuilles minées changent de teinte. En plus des attaques de mineuses, le black-rot fait son apparition sur le feuillage ce qui engendre des dépréciations esthétiques plus importantes avec des chutes de feuilles précoces.



Attaque de mineuse sur feuille

### Platane

#### *Anthraxose et Tigres*

Les observations et les dégâts sont modérés cette année suite à un climat peu favorable au développement de l'anthraxose. Les observations mettent en avant des attaques mais celles-ci sont anciennes car la maladie cesse d'évoluer par temps sec. Elle stoppe son évolution au-delà de 15°C.

Les tigres quant à eux provoquent de petites piqûres sur les feuilles qui blanchissent. Ils n'engendrent actuellement pas de fortes dépréciations esthétiques pour les arbres.

### Pin

#### *Processionnaires*

Les **premiers vols de papillons** de processionnaires du pin sont signalés sur Auxerre avec une moyenne de 3 papillons sur 2 pièges alors qu'en Côte d'or, sur la ville de Dijon, les captures sont plus importantes, avec une moyenne de 58 papillons par piège. Il convient donc de poursuivre les piégeages sur les zones touchées afin de suivre la dynamique de ces populations.

Les papillons sortant du sol de préférence la nuit pour se reproduire. Ils ne vivent pas très longtemps. Les papillons femelles qui ont pu s'accoupler iront pondre des grappes d'œufs le long de plusieurs aiguilles sur les extrémités des branches de pin.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 8 du 04 juillet 2014

## Ce qu'il faut retenir

### Développement des populations d'insectes.

**Emergence des papillons de processionnaires du pin : mise en place des pièges à phéromones et comptage des individus**

Ravageurs	Situation
Tigre du Platane	A surveiller
Processionnaire du Pin	Vol
Processionnaire du Chêne	
Bombyx cul Brun sur Feuillus	
Mineuse du Marronnier	
Pyrale du Buis	
Acarien sur Tilleul	A surveiller
Puceron sur Tilleul	A surveiller
Puceron sur Rosier	A surveiller
Othiorhynque	

Maladies
Black rot sur Marronnier
Chancres bactériens sur Marronnier
Anthraxose sur Platane
Oïdium sur Platane
Oïdium sur Erable
Tache noire sur Erable
Oïdium sur Rosier
Tache noire sur Rosier
<i>Cylindrocladium</i> du buis
<i>Volutellas</i> sur Buis
Fusariose sur Gazon
Rouille sur gazon
Fil rouge sur gazon

Dégâts nuls à faibles	
Dégâts modérés	
Risques sanitaires importants	

## Devenir observateur du BSV ZNA

Afin d'avoir un meilleur suivi sur toute la région Bourgogne, nous invitons toute personne, voulant devenir observateur, à nous contacter en nous renvoyant par **fax** la fiche de renseignements suivante au 03.80.25.95.49 ou par **mail** à l'adresse ci-dessous :

### Je souhaite intégrer le réseau d'observateurs du BSV ZNA :

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Mail : ..... et fax : .....  
Profession : .....  
Ravageurs pouvant être suivis : .....

Pour toutes questions complémentaires, contactez-nous :

**FREDON Bourgogne** - 21 rue Jean Baptiste Gambut - 21200 BEAUNE

Tel : 03 80 25 95 45 - Fax : 03 80 25 95 49

Mail : [bsvzna@fredon-bourgogne.com](mailto:bsvzna@fredon-bourgogne.com)

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 8 du 04 juillet 2014

## **Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles**

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes :

*Mairie de Beaune, Mairie d'Auxerre, Mairie de Dijon, Mairie de Quetigny, Mairie de Chalon-sur-Saône, Mairie de Mâcon, Mairie de Villeneuve-la-Guyarde, Mairie de Longvic, Mairie de Tournus, M. Gallimard (Talent).*

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composée d'AREXHOR et du SRAL.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La CRA Bourgogne se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

